



ARRÊTÉ N° M\_AR2405\_249

Réglementant la circulation route de l'ancien château

---

SERVICES TECHNIQUES

**Monsieur Yannick LE COQ, Adjoint au Maire de la Commune de MONTIVILLIERS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213,  
VU le Code de la route,  
VU l'Arrêté Municipal du 23 janvier 2017, modifié et complété, réglementant à titre permanent la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Montivilliers,

CONSIDÉRANT

- la demande formulée le 21 mai 2024 par M. CHANCLOU, Technicien de l'ONF,
- la nécessité de maintenir et préserver la sécurité des promeneurs et visiteurs du bois du Colmoulin, tout en préservant la sécurité générale.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Afin de permettre à l'ONF et ses sous-traitants de procéder à des travaux d'abattage et de sécurisation du bois, la route de l'ancien château, permettant d'accéder au Bois du Colmoulin sera fermée à la circulation, **à partir du mardi 28 mai jusqu'au 31 mai 2024 entre 8h et 17h.**

**Article 2 :** La signalisation conforme à la réglementation en vigueur, sera mise à disposition par le secteur entretien et maintenance des espaces publics. Cette signalisation sera installée par l'entreprise intervenante, au moment des travaux.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée
- Publié au recueil des actes administratifs
- Transmis au contrôle de légalité
- Ampliation adressée au Comptable de la collectivité

A Montivilliers,

Pour Le Maire et par délégation

**Monsieur Yannick LE COQ**

Adjoint en charge du cadre de vie et des espaces publics

